



Contrat d'Assistance Bureautique
et de Prestation de Services

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La société CLEVERMIND,

Société par Actions Simplifiée au capital de 45.000 Euros

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre

Sous le N° RCS : B 794 238 170

Ayant son Siège Social au 11 rue Bailly 92200 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Monsieur Marc KENDIRGI en sa qualité de Président, dûment habilité afin de signer le présent contrat

Ci-après dénommée « le CLIENT » D'une part,

ET

La société IT DEV TEAM

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3030 Euros

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de TUNISIE

Sous le N° RCS : 1826380Z

Ayant son Siège Social au Route de Mahdia km 0.5 immeuble pavillon d'Or 3000 Sfax ville, TUNISIE

Représentée par Monsieur Mohamed ELLOUZE en sa qualité de Président dûment habilité afin de signer le présent contrat

Ci-après dénommée « Le PRESTATAIRE D'autre part,

PREAMBULE

Sur la base des informations présentées par le PRESTATAIRE dans sa proposition commerciale, le CLIENT décide de confier au PRESTATAIRE qui l'accepte, la réalisation des prestations d'assistance bureautique et de prestation de services.

Le PRESTATAIRE possède une expérience et une compétence en matière de réalisation de ces prestations.

Les Parties reconnaissent que l'exécution des Prestations au titre des présentes nécessite une coopération de leurs parts.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 : Documents contractuels

Les Parties conviennent expressément que les documents contractuels se composent des éléments suivants :

- Le présent Contrat : Les Conditions générales
- Annexe 1 : Conditions particulières d'exécution de la prestation

En cas de contradiction, ou de conflit d'interprétation, entre une ou plusieurs dispositions contenues dans les documents contractuels, les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront (Ci-après « contrat »).

Nonobstant toute clause contraire, en aucun cas les conditions générales de vente ou d'achat de l'une des Parties, quel que soit le support sur lequel elles sont mentionnées, ne pourront être opposées à l'autre Partie, seules les dispositions prévues au présent Contrat s'appliquent entre les Parties.

Article 2 : Objet Du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales par lesquelles les prestations sont régies entre le CLIENT et le PRESTATAIRE. La nature et les conditions particulières propres aux prestations sont spécifiées dans l'annexe 1.

Article 3 : Obligations Du Prestataire

Les obligations du PRESTATAIRE consistent à faire bénéficier le CLIENT du savoir-faire et de la compétence du PRESTATAIRE dans le cadre du Projet, par la mise en place des moyens nécessaires et de tous autres moyens expressément convenus entre les Parties, en vue de la réalisation des Prestations.

Article 4 : Obligations Du Client

Le CLIENT s'engage à mettre à la disposition du PRESTATAIRE toutes les informations et tous les documents en sa possession, dont le PRESTATAIRE pourrait avoir besoin dans le cadre de l'exécution de la mission décrite en objet.

Article 5 : Prix et Conditions De Paiement

En contrepartie des Prestations objet des présentes, Le CLIENT paiera le prix mentionné en Annexe 1.

Les règlements seront effectués par Le client dans un délai mentionné en Annexe 1 à compter de la date de réception des factures.

Article 6 : Encadrement et Pouvoir Hiérarchique

Le personnel du PRESTATAIRE, affecté à l'exécution des prestations, reste sous le contrôle administratif et la seule autorité hiérarchique et disciplinaire du PRESTATAIRE pendant toute la durée des prestations.

Article 7 : Réglementation

Le PRESTATAIRE certifie que sa situation est en conformité avec la réglementation sociale et fiscale.

Article 8 : Confidentialité

Tous les renseignements, documents, états, études, entretiens auxquels participe le PRESTATAIRE, ainsi que les travaux objet de la présente intervention, sont strictement confidentiels.

Chacune des Parties s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations portées à sa connaissance dans le cadre de l'exécution du présent contrat et celles recueillies du fait de sa présence dans les locaux de son cocontractant.

En particulier, les Parties s'obligent à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, moyens et procédés de l'autre Partie dont elle aurait été amenée à partager la connaissance du fait de l'exécution du présent contrat.

Ces obligations de confidentialité continueront de s'appliquer même après l'expiration du présent contrat.

Fait à Tunis en deux exemplaires originaux, le 31/08/2023,

Le Client

CLEVERMIND

Mr Marc KENDIRGI

Le Prestataire

IT.DEV.TEAM

Mr Mohamed ELLOUZE

ANNEXE 1

Conditions particulières :

- ✓ **Prestations à réaliser par le PRESTATAIRE :**
 - Assistance Bureautique
 - Prestation De Services
- ✓ **Client:** CLEVERMIND
- ✓ **Date de début de la mission :** 01/09/2023
- ✓ **Date de Fin de La mission :** 30/11/2023
- ✓ **Durée :** 3 mois
- ✓ **Tarification :** Il est convenu d'un Tarif Forfaitaire de 9720 € (Neuf Mille Sept Cent Vingt Euros).
- ✓ **Délai de Règlement :** 30 Jours, Date de Réception de la facture.

Fait à Tunis en deux exemplaires originaux, le 31/08/2023,

Le Client

CLEVERMIND

Mr Marc KENDIRGI

Le Prestataire

IT.DEV.TEAM

Mr Mohamed ELLOUZE